



SEANCE DU 2 DECEMBRE 2023

DEPARTEMENT

Des Landes

Commune

De SEIGNOSSE

Nombre de Conseillers

En exercice : 27

Présents : 19

Absents : 8

Procurations : 5

Votants : 24

Date d'affichage :

28 novembre 2023

L'An Deux Mille Vingt-Trois, le 2 du mois de DECEMBRE, à 11 heures, le conseil municipal, dûment convoqué le mardi 28 novembre 2023, s'est réuni, à la salle de l'étage du Pôle Sportif et Culturel Maurice Ravailhe, sous la présidence de Monsieur Pierre PECASTAINGS, doyenne des conseillers municipaux :

Mesdames, Maud RIBERA, Valérie CASTAING-TONNEAU, Martine BACON-CABY, Brigitte GLIZE, Sophie DIEDERICHS, Isabelle ETCHEVERRY, Elise COUGOUREUX, Sylvie CAILLAUX,

Messieurs, Pierre VAN DEN BOOGAERDE, Marc JOLLY, CHARDIN Thomas, Franck LAMBERT, Alexandre D'INCAU, Eric LECERF, DARRATS Frédéric, André DE POUMAYRAC DE MASREDON, Gérard BERNARD, RAILLARD Christophe.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Pouvoirs :

Madame Quitterie HILDEBERT a donné procuration à Monsieur Franck LAMBERT

Madame Stéphanie CASTANDET a donné procuration à Madame Valérie CASTAING TONNEAU

Madame Léa HERR a donné procuration à Monsieur Alexandre D'INCAU

Monsieur Jérôme BIREPINTE a donné procuration à Monsieur Pierre PECASTAINGS

Monsieur Lionel CAMBLANNE a donné procuration à Monsieur Christophe RAILLARD

Absents :

M. Philippe LARRAZET

Mme Marie-Astrid ALLAIRE

Mme Carine QUINOT

Secrétaire de séance : Sophie DIEDERICHS

Objet : Fixation du nombre d'adjoints au Maire

Le Maire a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit 8 adjoints au maire au maximum.

Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de 7 adjoints.



Monsieur le Maire a proposé de maintenir le nombre d'adjoints à 7.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

-DECIDE de créer 7 postes d'adjoints.

**FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
Et ont signé au registre les membres présents.**

Le Maire :

- **peut certifier, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui sera publié sur le site internet de la collectivité,**
- **informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission par le représentant de l'Etat dans le département.**

Le/la secrétaire de séance

**Pour extrait conforme,
Le Maire,
Pierre PECASTAINGS**



Transmise au contrôle de légalité le : 05/12/2023

Publiée le : 05/12/2023